

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 décembre 2025	N° 2025-609

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX
M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG
M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE
M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PEScina à partir 16h32
M. Dominique ALCALA à partir de 17h08
M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20251205-lmc1112878-DE-1-1 Date de télétransmission : 12/12/2025 Date de réception préfecture : 12/12/2025 Publié : 12/12/2025
--

	Conseil du 5 décembre 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Grands Projets Mobilité Service Grands Projets Mobilités	N° 2025-609

Pôle d'échanges multimodal de Talence Médoquine - Avenant à la convention de financement de la phase projet - Réalisation - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a engagé depuis plusieurs années une politique de développement de l'intermodalité.

Au cœur des objectifs d'amélioration de l'offre de mobilité à destination des habitants de l'aire urbaine bordelaise, la délibération métropolitaine n°2018- 826 du 21 décembre 2018 portant notamment sur le développement du Réseau express régional (RER) métropolitain a concrétisée cet engagement.

La ville de Talence, Bordeaux Métropole et la Région Nouvelle Aquitaine ont conjointement souhaité la réouverture du point d'arrêt de Talence-Médoquine, pour créer une connexion entre les trains régionaux et l'offre de transport urbaine (notamment le bus express Pellegrin-Thouars-Malartic à l'horizon 2028). Ce nouveau point d'arrêt ferroviaire vise également à offrir une meilleure accessibilité à certains pôles majeurs de l'agglomération bordelaise à proximité : le campus universitaire et le CHU de Pellegrin.

La création de ce Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) est l'un des éléments structurants de la feuille de route commune de la Région Nouvelle Aquitaine et de Bordeaux Métropole, pour la réalisation d'un Réseau Express Régional Métropolitain (RER M) dont la première brique est la diamétralisation des circulations péri-urbaines entre Libourne et Arcachon.

Au regard des enjeux de mobilité et d'urbanisme du secteur, la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat, SNCF Gares&Connexion, Bordeaux Métropole et la ville de Talence se sont associées afin de réaliser, via une convention multipartite, la création du pôle multimodal du Talence Médoquine.

Cette convention a permis de valider le plan de financement de la réalisation de la phase projet (PRO) et travaux (REA) du pôle multimodal de Talence Médoquine.

Les travaux de création de la halte ferroviaire - création de quais et d'accès - sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares & Connexion se sont déroulés à partir du printemps 2024, tandis que les espaces publics du pôle multimodal, sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole ont débuté en juin 2025 et doivent se poursuivre jusqu'à la fin 2026.

- **Dans le périmètre de travaux de SNCF :**

La halte ferroviaire de la Médoquine sur la commune de Talence a été mise en service le 21 septembre 2025 et inaugurée le 22 septembre 2025.

Le montant des travaux n'excédant pas le montant initialement prévu, il n'y a pas de modification des conditions de financement des travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF

• **Dans le périmètre de travaux de Bordeaux Métropole :**

En ce qui concerne les espaces publics du pôle d'échanges multimodal, sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole, le montant des travaux a évolué depuis la signature de la convention de financement, en 2022.

A l'issue des études de projet, le coût prévisionnel de ces espaces publics a été réévalué à 7,8 M€ HT (valeur 2025), au regard des 4,8 M€ HT courants inscrits actuellement dans la convention de financement initiale, et basés sur une estimation de niveau étude préliminaire.

Il est précisé que ce montant correspond aux montants d'études de projet et de travaux, déduction faite d'une subvention de l'Etat, d'un montant de 340 000 €, au titre du quatrième appel à projet « transports collectifs en site propre et pôles d'échanges multimodaux » de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF).

Ces coûts supplémentaires trouvent leur justification dans des évolutions de programme majeures en lien avec les exigences issues de la concertation, et la prise en compte de sujétions techniques. Elles concernent notamment les postes de travaux suivants :

- travaux de rétablissement de la desserte de la Lianes 8, places vélos supplémentaires -> + 980k€,
- prise en compte complémentaire des enjeux de développement durable : arbres, infiltration des places de stationnement, ombrières végétales, noues paysagères > +710k€,
- incidence des contraintes géotechniques, approfondissement de la méthode constructive de la rampe PMR -> +260k€,
- projection de l'actualisation des coûts de travaux à terminaison -> +1,04M€.

Compte tenu des évolutions présentées ci-dessus, les clés de répartition du montant des études et travaux sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole sont modifiées de la façon suivante :

Partenaires	Clé de répartition initiale	Montants inscrits à la convention financière de 2022	Clé de répartition finale	Montants réévalués
Région N-A	14,6%	711 116 €	14,5%	1 133 114 €
Bordeaux Métropole	48,3%	2 355 587 €	53,7%	4 199 425 €
Ville de Talence	2,2%	105 800 €	1,8%	144 328 €
FEDER	35%	1 708 270 €	30%	2 347 229 €
Total	100%	4 880 773 €	100%	7 824 096 €

Il est à noter que la demande de subvention de la part des fonds européen FEDER a été fléchée pour un montant de 2 347 229 € soit 30% du montant total HT, contre 1 708 270 € (35%) prévus initialement.

Ainsi, la part respective de participation de Bordeaux Métropole augmente et passe à 4 199 425 € HT (soit 53,7% du total), celle de la Région Nouvelle-Aquitaine augmente et passe à 1 133 114 € HT (soit 14,5% du total), et celle de la ville de Talence augmente et passe à 144 328 € (soit 1,8% du total).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération 2022-547 du Conseil métropolitain du 30 septembre 2022 autorisant la signature de la convention de financement de la phase projet-réalisation du Pôle d'échanges

multimodal de Talence Médoquine,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Talence Médoquine s'inscrit dans une continuité de développement de l'intermodalité, soutenu par l'Etat et l'Union Européenne,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant ci-joint à la convention financière pour la réalisation des travaux du pôle d'échanges multimodal Talence Médoquine, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 2 : d'imputer les dépenses sur le budget principal de l'exercice 2026 et suivants, chapitre 23, article 23151, fonction 852, sous réserve du vote des budgets primitifs correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur FARNIER, Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------